## **RECENSEMENT PAR BUREAU** des votes émis dans la commune

Bureaux	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'électeurs votants d'après la feuille d'émargement	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins blancs <sup>1</sup>	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de suffrages exprimés²	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A CHAQUE CANDIDAT (mentionner les prénom et nom de chaque candidat dans l'ordre figurant sur la liste arrêtée par le représentant de l'Etat)	
							APRAY Lumir	DAUBIÉ Romain
A	В	С	D	E	F	G	1	2
001 L'ALLEGRO	1393	666	666	40	10	616	255	361
002 STADE LA CHANAL	1308	583	583	18	7	558	267	291
003 ECOLE HENRI DESCHAMPS	1531	652	652	24	11	617	321	296
004 SALLE DES FETES DU MAS RILLIER	834	457	457	28	11	418	146	272
005 SALLE DES FETES DES ECHETS	905	413	413	23	2	388	148	240
006 CENTRE SOCIO-CULTUREL	1086	470	470	18	8	444	236	208
Totaux cumulés de la page et des intercalaires	7057	3241	3241	151	49	3041	1373	1668

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (sans mention de couleur blanche et les enveloppes vides sans bulletin) sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.

<sup>2</sup> Ce nombre correspond à la colonne D moins les colonnes E et F.